

ASSOCIATION LES JOYEUX MIRAUDS

Chez M. Pascal ROGER

8 RUE FLANDRES DUNKERQUE 1940

APPT. 2503

28300 MAINVILLIERS

Tel: 06 12 90 31 05

Courriel: lesjoyeuxmirauds@gmail.com

Site web: www.lesjoyeuxmirauds.fr

Page Facebook:
https://www.facebook.com/lesjoyeuxmirauds/

Mainvilliers, le 25 avril 2025

Mesdames, Messieurs, Chères Adhérentes, Chers Adhérents,

Comme chaque année, l'Association Les Joyeux Mirauds représenté par Pascal ROGER, vous propose sa deuxième manifestation estivale qui se déroulera du samedi 2 au samedi 9 août 2025 inclus à CUSSAC dans la Haute-Vienne (87) qui n'est autre que le pays de :

Jean du Doucet, évêque de Belley, Prince du Saint-Empire ;

Pierre DUVOISIN DE LASERVE (1756-1814), député de la Haute-Vienne ;

Amédée FRUGIER-PUYBOYER (1835-1893), député-maire de Cussac ;

Léonard CHAMBONNAUD (1837-1953), auteur de manuels scolaires ;

L'abbé Paul ELIAS né à Cussac en 1897. Il fit édifier le lieu de pèlerinage de Notre-Dame-de-la-Paix à Saint-Auvent et reçut la médaille de Juste parmi les nations par l'institut du Yad Vashem ;

Eugène PINTE (1902-1951), dit commandant « Athos ». Dès fin 1940, ce patriote prend contact avec d'autres officiers et constitue les premiers embryons de réseaux de l'Organisation de résistance armée (ORA), dans les secteurs de Cussac et Séreilhac ;

Jean FREDON (1911-1944), résistant fusillé à Tulle le 2 avril 1944, né à Cussac ;

Michel OUDOT DE DAINVILLE (1915-2001), général de brigade, né à Cussac ;

René ROUGERIE un éditeur français de poésie, né à Cussac le 5 janvier 1926, et mort le 12 mars 2010 à Lorient :

Éric DE CROMIERES (1953-2020), dirigeant sportif et cadre dirigeant de la société Michelin, originaire de Cussac.

Descriptif de la Haute-Vienne :

La Haute-Vienne fait partie de la région Nouvelle-Aquitaine, anciennement et historiquement du Limousin et de la Marche.

Elle est limitrophe de six départements :

La Creuse (préfecture : Guéret) à l'est ;

La Corrèze (préfecture : Tulle) au sud-est ;

La Dordogne (préfecture : Périgueux) au sud-ouest ;

La Charente (préfecture : Angoulême) à l'ouest ;

La Vienne (préfecture : Poitiers) au nord-ouest ;

L'Indre (préfecture : Châteauroux) au nord.

Elle est drainée principalement par deux cours d'eau qui la traversent d'est en ouest : la Vienne, qui lui donne son nom et qui arrose les deux villes principales, Limoges et Saint-Junien, et la Gartempe, affluent indirect de la Vienne via la Creuse, au nord.

Le département est situé sur la bordure nord-ouest du Massif central ; son altitude est ainsi comprise entre 122 mètres dans la vallée de la Gartempe et près de 800 mètres près du lac de Vassivière, dans la montagne. Le point culminant du département est le puy Lagarde avec une hauteur de 795 m. Le chef-lieu de commune le plus bas est Saillat-sur-Vienne (162 mètres) et le plus élevé Beaumont-du-Lac (633 mètres).

Cussac:

Cussac est connue dans le monde du motocross et du quad grâce à son championnat de France du motocross qui s'y déroule en avril depuis 2013 sur le terrain moto-cross de Piégut à Cussac.

L'origine du nom de la commune pourrait trouver son origine par la géographie de la région qui était très boisée de chênes, « Cass » issu de « Cassano » et suivie du suffixe « ac » dérivant du gaulois latinisé « acu » signifiant la possession d'un domaine, le préfixe désignant souvent le nom du propriétaires.

Le nom de Cussac apparaît pour la première fois dans un document remontant à 1242 relatant le mariage de Marguerite de Limoges, petite fille d'Henri Ier, avec Aymeric VIII, Vicomte de Rochechouart. (« ...par sentence arbitrale du 3 des nones d'avril 1242, elle eut pour dot les forteresses et ville de Cussac, d'Oradour... »).

Le village appartenait à la seigneurie de Cromières.

L'église de Cussac date du XIe siècle. Il existait aussi le monastère de Boubon, qui fut vendu et détruit après la Révolution française ; il relevait de l'ordre de Fontevrault.

Au XVIIIe siècle, des fondeurs de cloches (« campaniers ») et des potiers d'étain (« estagners ») viennent s'installer à Cussac.

À partir de 1941, les environs de Cussac abritent des maguis :

Au village de la Bénéchie avec Jean Fredon (fusillé à la prison de Tulle le 2 avril 1944), André Jallageas, les frères Deville, les frères Rampnoux ;

dans la forêt de Boubon (caches de maquisards creusées dans le tuff).

Fin août 1943, les FTP de Cussac sabotent le pont tournant ferroviaire de Saint-Sulpice-Laurière, à 160 km de là.

En juillet 1944, les docteurs Bapt et Benech, de l'inspection départementale de la santé, entrés en résistance depuis 1943, font livrer du matériel médical et chirurgical au maquis de Cussac pour soigner les blessés.

Les résistants de l'Armée Secrète de la forêt de Boubon participent aux combats d'Oradour-sur-Vayres du 19 juillet 1944.

Hébergement

C'est au Village Vacances Le Souffle Vert à Cussac dans la Haute-Vienne (87) que vous poserez vos valises et ce durant une semaine.

14, route de Saint Mathieu, 87150 CUSSAC. Tél.: 05 55 30 09 70.

Le Souffle Vert se situe dans le Parc Naturel Régional Périgord Limousin au charme unique, sur la route Richard Cœur de Lion, aux confins du Périgord Vert et de la Charente limousine. Au cœur d'un triangle formé par les villes de Limoges,

Angoulême et Périgueux, ce territoire authentique est un espace de plateaux et collines, découpé par des vallées surmontées de sommets de 500 m d'altitude. C'est le pays de l'arbre et de l'eau, des feuillardiers et des villages pittoresques.

On aime y préserver de nombreuses coutumes ancestrales comme le démontre la dévotion toujours présente à des fontaines vertueuses...

Pour soigner votre forme physique et votre moral, Le Souffle Vert, grâce à son équipe à taille humaine, garantit un accueil chaleureux. Nous vous proposons des hébergements confortables et de nombreuses activités dans une ambiance privilégiant l'authenticité, la nature et le plaisir.

Vous serez hébergés à 2 ou en individuelle dans des chambres et en pension complète. Ces chambres sont dans des gites comprenant 2 chambres. Ils sont équipés de sanitaires complets, de la télévision et d'une terrasse. La plus part des chambres sont avec sanitaires complets mais votre responsable fera en sorte que les gites avec sanitaires communs soient attribués aux personnes se connaissant bien et qui acceptent le partage de ces lieux.

Ménage et lits faits à votre arrivée, serviettes de toilettes fournie.

Une solution Wifi et gratuite illimitée mais bien peu performante dans certains gites et dans les lieux communs du domaine.

Le ménage sera fait dans les chambres et le linge de toilette sera changé le mercredi matin.

Une salle à votre disposition pour se réunir.

Le Souffle Vert est né en 1990. Il est aujourd'hui bien ancré sur son territoire et s'affiche comme un vrai lieu de vie locale. Son équipe met tout en œuvre pour démontrer qu'accueillir est un vrai savoir-faire maison. Un soin particulier est apporté à la restauration pour vous faire découvrir les produits régionaux du Sud-Ouest qui sauront exciter vos papilles.

La grande salle de restaurant avec terrasse, dans un bâtiment de caractère très lumineuse avec cheminée, vous propose le petit déjeuner en buffet. Quant au déjeuners et les dîner, eux seront servis à l'assiette. Cuisine française traditionnelle faisant la part belle aux produits du terroir.

Repas avec vin rouge et rosé à discrétion, eau et le café ou thé aux déjeuners et dîners.

Concernant le bar avec terrasse, officiellement, il ne fait pas parti du Village Vacances mais il y a un accès direct que vous pourrez emprunter à loisir. Les consommations seront à régler sur place.

Les services et équipements qui vous serons proposés sont :

- Un programme d'activités & d'animations tous les jours ;
- Piscine composée d'un grand bassin 20 x 10 m et d'un autre bassin pour enfants 10 x 5 m;
- 1 parcours de Swin Golf;
- Un stand de Tir à l'arc;
- Une salle de remise en forme
- Une base VTT;
- Un terrain multi-activités

A proximité : canoë, équitation, tennis, karting, golf, accro branches...

Outres les activités proposées par les animateurs du Village Vacances, l'Association Les Joyeux Mirauds se fera un plaisir de vous préparer un programme sur mesure accessible à votre spécificité de handicap visuel durant lequel vos papilles gustatives seront sollicitées, votre curiosité culturelle aiguisée, vos petits muscles de citadins soumis aux efforts des balades dans la nature ETC.

(Le programme détaillé de vos vacances sera disponible courant juin voire début juillet.) Il y en aura pour tous les goûts! En outre, pour terminer les journées déjà bien remplies, des soirées karaoké ou dansantes et autres spectacles vous seront proposés par l'équipe d'animation du Village Vacances. Il va de soi que toutes vos propositions de jeux ou autres activités nocturnes seront les bienvenues! Cette escapade, placée sous le signe de la détente, sera marquée par une ambiance conviviale, de partage et de fête.

De ce fait, pour les balades au cœur de la nature, il est impératif de mettre dans vos bagages de bonnes chaussures de marche dans lesquelles vous êtes confortables, un nécessaire de baignade pour les activités nautiques et de quoi vous protéger du soleil.

Attention: Bien que nous ne ferons pas de grandes randonnées, nous conseillons aux personnes ayant des problèmes pour se déplacer de bien évaluer la difficulté du programme qui vous sera proposé. N'hésitez pas à entrer en contact avec Les Joyeux Mirauds pour en parler.

TARIFS:

Le tarif de cette manifestation est fixé à :

- 1.270,00 € la semaine pour les vacanciers déficients visuels

En échange de la vigilance et de l'implication pour guider les personnes déficientes visuelles dont les accompagnateurs devront faire preuve durant cette manifestation, une participation de 490,00 € par semaine leur sera demandée.

Un supplément de 150,00 € la semaine pour les personnes désireuses d'une chambre individuelle en nombre très limité qui sera attribuées par ordre d'inscription ferme. (Attention, seulement 6 chambres individuelles.

Ces montants comprennent :

• L'hébergement en pension complète du dîner du premier jour au petit déjeuner du dernier jour ;

- Le vin à discrétion, eau et café à tous les repas ;
- Les activités prévues au programme ;
- Les transports en autocar grand tourisme ou mini bus.
- L'utilisation gratuite d'un audiophone moyennant une caution de 150,00 € ;
- L'assurance rapatriement ;

Ne sont pas compris dans ces tarifs :

- Le mode d'acheminement aller-retour de votre domicile au lieu de rendez-vous, quel qu'il soit ;
- Les frais de déplacements entre le lieu de regroupement et d'hébergement en dehors des horaires d'arrivée et de retour prévus ;
- Toutes consommations hors boissons prévues durant les repas ;
- Les achats de souvenirs et autres activités hors programme ;
- Le déjeuner du premier et du dernier jour de votre manifestation.

Toutefois, si vous souhaitez un panier repas pour le trajet entre le Village Vacances et votre domicile pour le samedi 9 ou 2025, merci de bien vouloir le signaler à l'avance et de prévoir le règlement de ce dernier à remettre au responsable de cette manifestation. Le tarif du panier repas vous sera communiqué ultérieurement.

Le samedi 2 août 2025, quel que soit votre mode d'acheminement, un regroupement s'effectuera à l'accueil Accès Plus de la gare de Limoges aux alentours de 16h00 tout en sachant qu'un train en provenance de Paris « que nous vous conseillons de prendre » est programmé pour 15h55. Vous prendrez l'autocar pour rejoindre votre Village Vacances (1h environ de trajet). Le 9 août 2025, vous serez à la gare de Limoges vers 11h. Merci de bien vouloir prendre en compte ces horaires de rendezvous et d'organiser votre voyage aller-retour (attente accès plus comprise) entre votre domicile et la gare de Limoges en fonction de ces derniers.

Attention! Très important, aucune flexibilité ne sera possible concernant les horaires de rendez-vous cités ci-dessus.

Les personnes dont l'inscription aura été confirmée seront tenues informées de tout éventuel changement.

Pour cette manifestation, si le nombre de vacanciers déficients visuels ou d'accompagnateurs « encadrants » valides est insuffisant, et ou en fonction de la situation sanitaire les déplacements doivent être restreints par arrêté ministériel, l'Association Les Joyeux Mirauds se donne le droit de l'annuler sans préavis à compter de la date de clôture des inscriptions. L'ensemble des participants en sera immédiatement informé et remboursé selon les conditions de vente ou particulières des prestataires.

Vu le nombre limité de places disponibles, et pour des questions logistiques, la date limite d'inscription est fixée au 10 juillet 2025. Néanmoins, compte tenu du succès de nos activités, nous vous conseillons vivement de ne pas attendre le dernier moment et de réserver votre place le plus rapidement possible en remplissant le formulaire d'inscription en ligne selon votre situation à l'adresse :

https://lesjoyeuxmirauds.fr/acces-aux-formulaires-dinscriptions/ et en nous versant un acompte de 30 % de la totalité de vos vacances, ce qui vous permettra d'étaler le paiement de celle-ci en plusieurs fois., Le solde doit être impérativement réglé avant le 31 juillet 2025 au plus tard.

Vous pouvez régler vos vacances par carte bancaire via la plateforme HeloAsso en cliquant sur le lien suivant :

https://www.helloasso.com/associations/association-les-joyeux-mirauds/paiements/paiement-pour-une-semaine-a-cussac-87-au-village-vacances-le-souffle-vert



Si un acompte était perçu ou reçut sans le formulaire d'inscription correspondant et vice versa, le participant se verra seulement préinscrit durant deux semaines. Passée cette période et après l'en avoir averti, la place sera libérée et les paiements restitués.

Si vous ne souhaitez pas la solution du paiement par carte bancaire, nous vous recommandons vivement d'effectuer un virement dont les coordonnées vous seront communiquées sur simple demande.

Pour des questions d'accessibilité nous concernant, ces modes de paiements sont à privilégier. Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

« Afin d'éviter une confirmation d'inscription différée, il vous est recommandé de nous faire parvenir une copie de l'ordre de virement par tout moyens de communications connus à ce jour. »

Si toutefois vous n'êtes pas encore adhérent à l'Association Les Joyeux Mirauds, vous devrez verser une cotisation valable pour 2025 d'un montant minimum de 30,00 € afin de participer à cette manifestation. Celle-ci vous permet de bénéficier d'une assurance dans le cadre de nos activités et d'une assistance en cas de rapatriement. Pour ce faire, il est impératif que vous remplissiez la rubrique ADHÉSION du formulaire d'inscription décrit ci-dessus.

Pour verser votre adhésion 2024, nous vous recommandons fortement le paiement par carte bancaire en suivant ce lien :

https://www.helloasso.com/associations/association-les-joyeux-mirauds/adhesions/adhesionslim

En cas d'annulation de votre participation à cette manifestation organisée par Les joyeux Mirauds, seules les conditions notifiées dans le paragraphe (D : Retenue financière) du règlement intérieur de l'association seront prises en compte. En plus de l'assurance actuellement en vigueur qui couvre tous les adhérents durant les activités / manifestations, l'Association Les Joyeux Mirauds souscrit une assurance complémentaire d'annulation et multirisques uniquement pour celles hors de la France Métropolitaine. Il est donc conseillé à chaque participant d'en souscrire une en complément pour chacune des activités / manifestations que l'Association organise sur notre territoire.

Échéancier d'annulation pour les personnes déficientes visuelles et accompagnateurs:

- De 60 à 31 jours du départ 20% du tarif total;
- De 30 à 21 jours du départ 50% du tarif total ;
- De 20 à 7 jours du départ 80% du tarif total ;
- À moins de 7 jours du départ 100% du tarif total.

Pour un meilleur confort d'écoute lors des visites proposées, l'Association mets à votre disposition gratuitement un pack comprenant un audiophone et ses accessoires. (Seule une caution de 150,00 € par chèque bien séparée du règlement de votre manifestation vous sera demandée et rendue à la restitution de l'étui complet et l'appareil en bon état).

Petite précision : ce dispositif est très fortement recommandé aux accompagnateurs comme aux personnes déficientes visuelles. Pour votre confort personnel et aussi pour une question d'hygiène, il vous est conseillé vivement de venir avec votre propre oreillette. Dans le cas contraire, il vous sera possible d'en acheter une au prix de 10,00 € auprès de l'Association.

Ce dispositif est compatible avec la boucle à induction pour les appareils auditifs.

Pour plus d'informations, merci de nous contacter au 06 12 90 31 05 ou par courriel : lesjoyeuxmirauds@gmail.com

Informations diverses

Pour participer à toutes les activités / manifestations de l'Association Les Joyeux Mirauds, il convient d'être âgé de dix-huit ans révolus et être à jour de sa cotisation annuelle.

Chaque participant doit obligatoirement être totalement autonome en ce qui concerne l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne. Ce qui veut dire qu'il doit savoir pourvoir à son hygiène corporelle, savoir s'habiller, savoir se coucher, se lever, manger proprement, savoir gérer ses denrées alimentaires une fois servies, savoir prendre un traitement médical, gérer son argent de poche et le tout, totalement seul car l'Association n'a pas le personnel médico-social professionnel approprié pour lui apporter un encadrement spécifique. Aussi, chacun doit être en capacité physique de participer à toutes les activités proposées. En revanche, le rôle de l'Association est de pourvoir à l'autonomie de chaque participant en situation d'handicap visuel pour tous ses déplacements que ce soit lors des activités organisées par l'Association ou dans les lieux de villégiature et de lui apporter l'aide nécessaire pour favoriser son orientation.

Nota : Sachant que l'Association ne dispose pas des structures adaptées pour accueillir les handicaps autres que la déficience visuelle, il nous est difficile de prendre en charge les handicaps moteurs, psychiques, intellectuels, surdité profonde « communiquant par la langue des signes » et autres nécessitant l'aide permanente d'une tierce personne / auxiliaire de vie. Pour les personnes ayant ces types de handicaps mais ne nécessitant pas l'assistance de ces professionnels, seule la décision en revient aux instances dirigeantes de l'Association de les accepter ou non après un entretien préalable.

Aussi, nous vous demandons de nous faire parvenir un certificat médical daté de moins d'un mois avant le début de vos vacance attestant de votre bonne santé, de votre aptitude à vivre en collectivité, à participer aux activités à caractère sportive et touristiques en plein air, à faire des randonnées pédestres, à prendre votre traitement seul si nécessaire en cas de maladies virales par exemple... Toutefois, nous avons constaté que certaine personne surestime leur capacité à se mouvoir. Soyez conscient que vos difficultés dans vos déplacements peuvent pénaliser les autres participants qui n'ont surtout pas à pâtir de votre décision irréfléchie. Attention, les régimes ou intolérances alimentaires doivent y figurer également. Si le document requis n'est pas fourni, seule votre responsabilité sera engagée en cas de problèmes médicaux éventuels qu'ils soient alimentaires ou lors des activités extérieures.

Nota : Pour des questions de responsabilités et parce qu'il ne nous est plus possible d'administrer quel que soit le médicament, nous vous préconisons de mettre dans vos bagages un nécessaire de pharmacie. (Maux de transports, anti inflammatoire, anti-diarrhées, anti-vomissements, désinfectants, pansements, ETC. Par ailleurs, nous vous rappelons que vous devez être totalement autonomes pour gérer votre traitement médical. Dans le cas contraire, l'Association Les Joyeux Mirauds ne prend pas en charge la distribution de médicament et de ce fait, seuls des professionnels de santé peuvent accomplir ces actes médicaux. Vous devrez vous acquitter de leurs honoraires entièrement à votre charge. Dans ce cas, n'oubliez pas les documents s'y afférant. « Carte vitale, prescription médicale ETC. ». L'organisation de vos soins étant totalement sous votre responsabilité, merci d'informer l'organisateur de votre manifestation des horaires de passages des professionnels de santé.

Protocole sanitaire

Parce que l'association a à cœur de protéger votre santé et de vous assurer une sécurité optimale durant cette escapade, même si la pandémie de Covid-19 est maintenant derrière nous, nous recommandons aux personnes vulnérables d'avoir dans vos bagages des masques et du gel hydroalcoolique en quantité suffisante pour la durée de vos vacances.

Pour pouvoir organiser au mieux nos activités et pour vous assurer un niveau de sécurité et de confort optimal durant tous vos déplacements, ne perdez pas de vue que vous avez besoin de personnes valides pour vous guider durant les activités. Merci à tous de contribuer activement à la recherche de personnes sympas pour vous accompagner et surtout désireuses de lier l'utile à l'agréable en passant d'excellentes vacances avec un public autre que ce qu'ils côtoient habituellement, car il vous faut bien savoir que si vous n'avez pas d'accompagnateurs pour ces vacances, cette manifestation ne pourra avoir lieu! Cette tâche est bien l'affaire de tous les adhérents des Joyeux Mirauds. Aucune expérience spécifique n'est requise, seules l'altruisme, l'initiative et la bonne humeur sont nécessaires. Par conséquent, afin de faciliter le trajet de vos accompagnateurs, Il vous est demandé de prendre systématiquement un billet quide SNCF pour une personne voyante et non pour un déficient visuel.

Nota : Nous insistons très lourdement sur ce fait car le voyage en train reste coûteux pour certain de nos actuels ou futurs accompagnateurs et il est plus agréable pour vous de voyager en compagnie d'une personne voyante. Le billet guide utilisé par un accompagnateur venant à cette manifestation est pris en charge par l'Association Les Joyeux Mirauds. Toutefois, si le billet guide venait à ne pas être utilisé, vous en serez averti par le responsable au préalable. Ainsi vous pourrez effectuer toutes les démarches pour être remboursé sans aucune retenue financière de la SNCF.

Merci de bien vouloir étiqueter très lisiblement tous vos bagages avec nom, prénom et numéro de téléphone afin de faciliter la distribution et surtout pour que nous puissions réagir rapidement au cas où l'impensable venait à se produire avec les indications que vous aurez bien voulu notifier sur les étiquettes. Nous vous rappelons que pour tous voyages en train, l'étiquetage de tous les bagages est maintenant obligatoire!

Nota : Votre accompagnateur est en aucun cas un bagagiste ce qui signifie qu'il vous appartient de gérer vos valises et autres sacs quels que soient leurs poids. Par ailleurs, il vous incombe de vous débrouiller par vos propres moyens pour rejoindre les lieux de rendez-vous

aux accueils PMR des gares SNCF / aéroports afin de participer aux nouvelles aventures avec l'Association Les Joyeux Mirauds.

Afin d'alléger la tâche des accompagnateurs qui seront déjà suffisamment sollicités, nous vous demandons d'amener du linge en quantité suffisante pour la durée de vos vacances.

Les adhérents de l'Association se doivent d'être vigilants en respectant la plus grande discrétion lors de leurs échanges de souvenirs audio-visuels, informations ou en cas de publications sur les réseaux sociaux. Il est fortement recommandé de masquer les adresses courriels voire autres informations personnelles lors des diverses correspondances.

Soyez certains que l'Association s'applique à préserver la vie privée de ses adhérents et met un point d'honneur à ne jamais communiquer à quiconque les fichiers multimédias et autres informations confidentielles en sa possession.

Les chiens-guides seront bien entendu admis dans la mesure où les personnes non-voyantes maîtrisent parfaitement leur compagnon. Une parfaite autonomie avec son chien-guide est donc très fortement souhaitée afin de ne pas risquer de mettre sa propre vie en danger, et encore moins celles des autres. L'association ne peut, en effet, être tenue responsable de telles imprudences. Par ailleurs, merci de veiller à ce que votre chien-guide d'aveugle soit bien couvert par votre assurance responsabilité civile quant à d'éventuels dommages qu'il pourrait provoquer. Aussi, il convient d'avoir sur vous en permanence les documents relatifs à votre compagnon et son passeport santé avec tous ses vaccins à jour et un body (Chien-guide en détente) afin d'informer les autres vacanciers du statut de votre chien d'assistance.

Nous sommes à votre disposition pour toutes questions ou informations que vous souhaiteriez nous communiquer par téléphone au 06 12 90 31 05, par courriel : lesjoyeuxmirauds@gmail.com ou encore notre site internet : https://lesjoyeuxmirauds.fr

Nous vous espérons donc nombreux pour découvrir cette belle région et partager des moment sympathiques et agréable dans la joie, la bonne humeur, dans un esprit de convivialité, d'amitié et de partage qui vous laisseront, assurément, des souvenirs inoubliables!

Bien amicalement,

Le Comité des Joyeux Mirauds

Jean-Charles, Jean-Claude et Pascal

L'objectif de l'association est de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap visuel en leurs proposant des activités culturelles

et de loisirs, dans un esprit de convivialité, d'amitié et de partage. Toutefois, il convient d'être totalement autonome dans l'accomplissement des actes

essentiels de la vie quotidienne et en capacité de participer aux activités proposées car l'association ne dispose pas de professionnel de santé pour les

encadrer.

Numéro Siret: 501 295 190 000 26

Agrément V.A.O. IDF-2021-03-31-00005 portant agrément pour l'activité de séjours de « vacances adaptées organisées »

LES JOYEUX MIRAUDS, Association loi 1901 sans but lucratif, reconnue d'intérêt général en janvier 2008.